

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE LA COMMUNE DE
MONTAGNAC-MONTPEZAT
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2017**

L'an **deux mille dix-sept** et le **dix-huit** du mois **de décembre à 17 h 00**,
Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : **11 décembre 2017**.
Date d'affichage : **12 décembre 2017**.

Etaient présents : Mme Martine GRECO –
MM. Armel AÏTA - Francis GRAÖ – Antoine PES – Serge VASELLI –
Etaient absents : MM. Henri COSENZA – Lionel VOGEL -
Absents représentés :
M. Bernard BATIFOULIER, donne pouvoir à M. Armel AÏTA –
M. Denis MALOSSANE, donne pouvoir à Mme Martine GRECO -
Secrétaire de séance : M. Serge VASELLI –

DELIBERATION N° 2017/54 Pour : 08 Contre : 00 Abstention : 00

**OBJET : COMMERCE MULTISERVICES DE MONTAGNAC – MONTPEZAT :
CONVENTION ADMINISTRATIVE D'EXPLOITATION**

Monsieur le Maire rappelle, concernant l'exploitation du commerce multiservices de Montagnac – Montpezat, que le conseil municipal, en séance du 26 avril 2017, a pris la décision de revenir à une mise à disposition d'un local aménagé pour l'exploitation de ce commerce.

Il précise que la société « La Relève », actuellement gérante du « Relais de la Lavande » a proposé sa candidature pour exploiter cet établissement une année, avant de décider de l'acheter. Les conseillers municipaux ont reçu ces représentants et étudié leur proposition. Un exemplaire de la convention qui sera signée a été porté à leur connaissance.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention administrative d'exploitation et propose aux membres présents de décider qui sera le prochain exploitant de ce commerce multi-services selon ces termes.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la convention administrative d'exploitation telle que présentée par Monsieur le Maire ;
- **DESIGNE** la société « La Relève » comme nouvel exploitant du commerce multiservices de Montagnac - Montpezat ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer en son nom cette convention et toutes pièces relatives à cette affaire ;

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
François GRECO